

Un plan national d'actions en faveur du lynx boréal

Les ministères de la Transition écologique et des Collectivités territoriales ont récemment publié le premier plan national d'actions (PNA) en faveur du lynx boréal, pour la période 2022-2026. À l'instar des PNA loup et ours, ce plan vise à favoriser la coexistence du lynx avec les activités humaines et rétablir l'espèce dans un bon état de conservation sur l'ensemble de son aire de présence actuelle ainsi que les nouveaux espaces de colonisation spontanée. En effet, la France ne compte plus que 150 lynx sur son territoire, principalement dans le Jura, les Vosges et les Alpes, et l'espèce reste menacée d'extinction.

Ce PNA lynx a été élaboré pour une période de cinq ans avec l'ensemble des partenaires concernés par l'espèce, sous la coordination de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) Bourgogne-Franche-Comté, appuyée par l'Office français de la biodiversité (OFB). Ce plan présente quatorze objectifs prioritaires assortis d'actions opérationnelles afin de faciliter les échanges de populations entre les massifs, avec un travail particulier sur les collisions routières ou la lutte contre les destructions illégales.

Le comité de pilotage du suivi de mise en œuvre de ce plan est présidé par le préfet de la Région Bourgogne-Franche-Comté et rassemble l'ensemble des parties prenantes : État, collectivités territoriales, établissements publics, représentants socio-professionnels, associations de protection de la nature, représentants des gestionnaires d'aires protégées, etc.

Plus d'information :